La liste Nouvelle Ere – Thonon 2020 répond à la SCTL

Thonon, 29 février 2020

4.1. Infrastructures

Les infrastructures portuaires actuelles doivent être adaptées pour garantir l'accostage au débarcadère en toute sécurité, d'autant plus qu'elles sont utilisées durant toute l'année par les frontaliers des deux rives. La décision d'ouvrir une liaison régulière depuis Thonon a rencontré un réel succès mais elle repose sur des infrastructures à vocation touristique qui ne répondent plus à l'augmentation de la fréquentation. Régulièrement, les liaisons Ouchy-Thonon mais surtour Yvoire-Nyon doivent être interrompues alors que la ligne Ouchy-Evian a pu être maintenue. Seule Evian dispose d'une protection efficace en cas de forte bise. Même si la CGN n'hésite plus maintenant à annuler toutes les lignes. La solution de repli repose essentiellement sur l'utilisation du véhicule personnel ou sur d'autres moyens de transport collectif. Le plan « tempête » proposé par la CGN est le train depuis Evian ou Thonon soit plus de 2 heurs pour aller à Lausanne.
Les nouveaux bateaux BMA ont été choisis pour décongestionner à l'horizon 2022 la ligne Evian-Lausanne, puis à plus long terme les lignes Thonon-Lausanne et Yvoire-Nyon.
Sur ces lignes les trafics prévus en « va et vient » croisés de ces bateaux (cadencement) permettront de lisser le nombre d'usagers par traversée, par rapport au mode actuel des trajets aller-retour d'un seul bateau. Le risque est une augmentation encore plus importante de la fréquentation avec des installations non adaptées au flux de passagers.
L'opportunité de l'arrivée de ces nouveaux bateaux doit être saisie pour revoir l'aménagement des gares lacustres.
Nous avons besoin de liaisons lacustres régulières pour notre activité professionnelle.
Que proposez-vous pour l'amélioration des infrastructures portuaires ?

En concertation avec les riverains, l'association de sauvetage du Léman et les usagers d'une gare nautique devenue nécessaire, la liste Nouvelle Ere propose de

1. Créer une salle d'attente

Une concertation et une étude seront menées pour créer, dans les locaux actuellement utilisés par le Sauvetage Nautique ou à proximité directe de l'embarcadère, une salle pouvant accueillir les passagers entre deux bateaux.

2. Une information en temps réel

Pendulaires et touristes ont besoin de savoir quels sont prochains bateaux, s'il y a des perturbations et quelles sont les alternatives proposées. Il serait ainsi intéressant de travailler au coté de la CGN pour développer une application plus dynamique que l'existante, annonçant les modifications de navigations et les alternatives à disposition (ligne de covoiturage, bus pour Evian si les traversées y sont maintenues...).

3. Lancer une étude sur les possibilités d'aménagement d'un port protégé permettant l'accostage des bateaux en cas de bise et leur stationnement nocturne sur Thonon.

Conformément à notre souhait de renouer avec une réelle prise en compte des citoyens, et donc d'associer systématiquement les personnes aux décisions qui les concerne, cette étude devra associer usagers, riverains, plaisanciers, pêcheurs… En attendant qu'une solution soit trouvée, des alternatives devront être trouvées pour permettre la circulation des frontaliers (voir plus loin).

4.2. Accessibilité

La disposition actuelle des zones d'embarquement n'est plus adaptée face à l'augmentation de la fréquentation par la clientèle frontalière. La configuration des axes de circulation à proximité des

débarcadères, en particulier à Evian et à Thonon, engendre une saturation du réseau routier, en particulier en fin de journée.
A Evian, la traversée du quai de Blonay en surface impacte fortement la fluidité du trafic. A Thonon, l'accès au port de Rives est très problématique, surtout en période estivale (voie étroite en cul-de-sac).
Nous avons besoin d'accéder facilement aux débarcadères CGN, quelle que soit la période de l'année.
Que proposez-vous pour l'amélioration de l'accessibilité aux débarcadères ?

La liste Nouvelle Ere propose dans ses plans pour Thonon 6 mesures autour de la mobilité et de l'urbanisme qui auront un impact direct sur l'accessibilité de la zone portuaire pour les frontaliers :

1. Renforcement du réseau de bus

Pour offrir la possibilité aux Thononais.es de se déplacer en transports en commun, le réseau de bus sera complètement revu et renforcé : des circuits repensés et développés, davantage de bus, davantage d'arrêts, des horaires amplifiés et coordonnés, des bus le dimanche.

- ⇨ Des bus desserviront toute l'année le port de Thonon depuis la Place des Arts, mais aussi depuis les parkings relais aux abords de la ville et les communes alentour (Allinges, Anthy, Le Lyaud).
- ⇨ Les horaires et nombre seront calculés en fonction des horaires de bateau et de leur fréquentation. Bus et funiculaires doivent fonctionner dès le premier et jusqu'au dernier bateau.

2. Bus et funiculaire gratuits

Les transports gratuits, c'est possible et ça marche ! Davantage de pouvoir d'achat pour les Thononais.es et une incitation forte à se déplacer autrement, le tout sans augmentation d'impôts.

- ⇨ Les Thononais, et nous agirons pour que l'ensemble des chablaisiens seront libérés des coûts financiers et de l'organisation nécessaires à l'achat de billets ou d'abonnements
- ⇨ Le funiculaire gratuit permettra tant aux habitants du centre-ville qu'aux personnes arrivées à la gare sncf ou routière de circuler entre le port et le centre sans contrainte. Les frontaliers comme les promeneurs profiteront de cette mesure.

3. Un nouveau plan de circulation

Le plan de circulation n'est plus adapté, il sera complètement revu. Nous lancerons une étude dès le début du mandat pour faire face aux problématiques de la voie ferrée et de la circulation en centre-ville.

- ⇨ En concertation avec les riverains, les frontaliers et les autres usagers, la pertinence de la piste-cyclable/voie d'accès au stationnement le long des quais sera évaluée, ainsi que le plan de circulation entre Ripaille, les Clerges et Montjoux tant pour les voitures, que les vélos, les trottinettes, et les piétons).

4. Des navettes depuis parkings relais

Nous mettrons en place des parkings relais aux abords de la ville, accompagnés de navettes gratuites et d'un réseau cyclable pour accéder plus facilement à la gare, au centre-ville et à l'embarcadère.

- ⇨ Les personnes arrivant des communes alentours doivent pouvoir accéder à l'embarcadère sans subir les contraintes d'embouteillages et de stationnement et sans porter préjudice à la circulation des autres usagers. Les navettes permettront à tous un accès depuis des points stratégiques facilité, synchronisé avec les horaires des bateaux.

5. Un véritable réseau de pistes cyclables

Nous développerons un maillage de pistes cyclables sécurisées afin d'encourager la mobilité à vélo. Elles doivent constituer un réseau de circulation intégré au plan global de circulation de la ville.
=> Les cyclistes et utilisateurs de trottinettes doivent pouvoir circuler facilement et en toute sécurité du centre ville et des parkings relais à l'embarcadère.

6. La création d'une trame verte

La ville doit respirer et encourager la marche par des aménagements adaptés à tous, agréables et sécurisés. Nous créerons une trame verte de la place de Crête aux rives du lac.
=> Arriver au port depuis le haut de la ville ou le centre se fera sur un chemin adapté à la circulation piétonne, améliorant la qualité de vie des frontaliers comme des autres usagers.

4.3. Stationnement

En corollaire aux contraintes d'accessibilité se pose également le problème du stationnement des véhicules des pendulaires à proximité des embarcadères CGN. Faute d'emplacements suffisants dédiés au stationnement journalier, les quelques rares places de stationnement sont prises d'assaut tôt le matin jusqu'en fin de journée. La recherche d'une place libre vient s'ajouter aux contraintes d'une journée déjà chargée sur le plan de la mobilité.
La clientèle touristique est également pénalisée puisqu'elle ne peut plus stationner à proximité de ses zones d'intérêts, au détriment des professionnels de la restauration, des activités de loisirs et de l'image touristique des villes comme Thonon et Evian.
Nous avons besoin de places de stationnement en nombre suffisant tout au long de l'année, à proximité des embarcadères.
Que proposez-vous pour l'amélioration du stationnement pour les usagers pendulaires du transport lacustre ?

Outre les parkings relais associés aux navettes déjà évoqués, la liste Nouvelle Ere propose :

1. l'abandon du projet de parking de Rives,

Ce projet est démesuré et improvisé, annonçant un coût de plus de 11 millions d'euros, soit l'équivalent de 15 ans de transports gratuits pour les Thononais.es !

2. L'agrandissement et le réaménagement des parkings disponibles

Deux parkings existent : pisciculture et pinède, ils peuvent accueillir les personnes contraintes à l'usage de leur véhicule privé pour des raisons de santé ou de charge. Leur réaménagement doit se faire en préservant le quartier et le site touristique

3. Faciliter le stationnement des véhicules non polluants

Un parking à vélos et à trottinettes protégé des intempéries et sécurisé sera installé aux abords de l'embarcadère, directement accessible depuis les pistes cyclables arrivant sur le site.

4.4. Interconnexions

Hormis Evian qui offre une interconnexion entre les liaisons CGN et le réseau LIHSA, force est de constater que les embarcadères de Thonon et Yvoire ne sont accessibles que par moyens de transports individuels, avec les contraintes évoquées plus haut. Il serait particulièrement utile d'intégrer les liaisons trans-lémaniques dans l'offre de transport globale de la région et de mettre en place un réseau performant de correspondances. Un frontalier thononais en poste à Lausanne ayant un rendez-vous à Nyon pourrait regagner Thonon par Chens sans avoir à repasser par Lausanne.
Nous avons besoin solutions performantes (fréquence, rapidité…) de maillage entre les différents moyens de transports publics (ferroviaires, routiers et lacustres).

Que proposez-vous pour l'amélioration du système d'interconnexions des transports publics dans la région lémanique ?

Nouvelle Ere propose en premier lieu le renforcement du réseau de bus. Trajets et horaires repensés, développés et coordonnés, gratuité, tout sera mis en place pour que le bus soit la solution de facilité pour circuler vers ou au départ du port vers le centre-ville, la gare et les parkings relais. Nous proposons aussi, pour faciliter l'accès au port d'Evian quand les bateaux ne peuvent accoster à Thonon :

1o Expérimentation d'une ligne de covoiturage

Nous porterons le projet d'une ligne de covoiturage entre Evian et Thonon grâce à des stations de covoiturage et une application numérique. Des solutions de ce type se développent, soyons à l'avant-garde. Covoiturer comme on prend le bus, c'est possible !

- ⇨ Une application locale permettra de coordonner les trajets des frontaliers entre Thonon et Evian, voir Lausanne pour réduire l'impact des annulations de bateaux.

2. Après le Léman Express : le RER Sud Chablais !

Nous soutiendrons avec force le projet de réhabilitation de la « ligne du Tonkin » qui assurera une liaison ferroviaire entre Evian et Saint-Gingolph, permettant ainsi le bouclage ferroviaire du lac.

- ⇨ Ceci constituera une alternative indispensable à la route, encombrée et dangereuse, et contribuera à réduire significativement la pollution.

4.5. Petite Enfance et périscolaire

Les différents changements d'horaires en particulier sur la ligne Thonon Lausanne ont entraîné un large mécontentement chez les pendulaires ayant des enfants en bas âge qui utilisent les services périscolaires et petites enfances (avant l'âge de scolarisation) des municipalités.
L'attente est grande pour prendre en compte cette problématique qui ajoute du stress à une situation déjà difficile.

La liste Nouvelle Ere souhaite redonner aux services publics un réel rôle facilitateur du quotidien de tous les thononais.es. Concernant les problématiques de garde des frontaliers, nous proposons :

1. Une crèche à large amplitude horaire

Afin de soutenir les parents qui ont des heures de travail particulières et qui sont parfois contraints de laisser leur(s) enfant(s) très tôt le matin et/ou de le(s) récupérer tard le soir, nous ouvrirons une crèche municipale à large amplitude horaire.

- ⇨ Nous savons que laisser ses enfants trop tôt ou jusque tard le soir n'est pas un choix facile. Nous souhaitons éviter qu'ils soient en plus trimbalés de la maison à chez la nounou ou les grands-parents en attendant l'ouverture de la crèche.

2. Périscolaire : remunicipalisation et un lieu dédié pour les mercredis et les vacances

Afin que les enfants ne soient pas encore dans les locaux scolaires le mercredi et durant les vacances, nous mettrons en place de nouveaux espaces dédiés en utilisant les lieux de la ville permettant d'accueillir des enfants. Cela favorisera de plus la mixité. Au moins l'un de ces lieux sera une ferme pédagogique afin de favoriser l'éducation au développement durable, à la biodiversité et à l'agriculture.

- ⇨ Une proposition de qualité pour les enfants, c'est permettre aux parents de ne plus hésiter à les confier aux accueils collectifs et le vivre sereinement.

3. Droit au départ : un lieu d'accueil délocalisé

Comme de nombreuses communes, nous achèterons un centre de vacances dans une autre région pour pouvoir y accueillir à moindre coût les enfants en colonie de vacances ou classe découverte, les jeunes en camp ou chantiers, les familles et les seniors via le CCAS.

- ⇨ Les frontaliers bénéficient globalement de moins de congés que les travailleurs en France. Des colo organisées par la ville dans un lieu connu, avec des encadrants permanents qui connaissent les enfants, c'est rassurant pour tous.

4.6D'autres mesures de Nouvelle Ere en lien avec les frontaliers et le port

Nouvelle Ere propose d'autres mesures en lien direct avec les problématiques des pendulaires usagers de la CGN. En voici quelques-unes :

a.i.1. Un tiers-lieu pour Thonon : espace social innovant

Phénomène national, les tiers-lieux se développent dans l'ensemble du pays. Ils peuvent avoir des formes très différentes selon les porteurs de projet. Portés par les habitants, ils regroupent en un même lieu des espaces de co-working, des entreprises, des services publics, des espaces associatifs ou culturels, des fablab etc. Ces lieux favorisent le lien social, la créativité et la rencontre de différents publics. Une ville avec un tiers-lieu, c'est une ville de projets ! Il s'agit donc de l'imaginer ensemble, avec les associations, les partenaires privés et la ville.

- ⇨ Pas de rendez-vous sur site ? Bateau annulé ? Le tiers-lieu permettra à chacun de travailler depuis Thonon en réduisant temps de trajets et impact écologique…

a.i.2. Un Wifi linéaire public gratuit

Nous créerons un réseau wifi public gratuit dans la ville afin de donner facilement accès à une connexion au plus grand nombre. Actif en journée, il donnera un accès plus égalitaire à l'information et aux services. Des mesures techniques de protection de mineurs (type contrôle parental) seront recherchées.

- ⇨ Ce réseau couvrira bien entendu le port et la salle d'attente de l'embarcadère !

a.i.3. Eclairage public intelligent

Il existe aujourd'hui des technologies relatives à l'éclairage public qui permettent de limiter la pollution lumineuse et de réaliser des économies qui pourront être réinvesties dans le développement de conteneurs connectés notamment.

- ⇨ Accéder aux parkings relais, à celui de la pinède ou de la pisciculture, remonter vers le centre-ville et la gare, attendre au nouvel arrêt de bus… l'éclairage sera pensé pour sécuriser les transports tout en limitant la pollution lumineuse.

a.i.4. Valoriser l'activité des pêcheurs

Nous soutiendrons le village de pêcheurs et encouragerons la valorisation et la vente directe de produits du lac, avec l'organisation de marché de poissons et d'événements ponctuels.

- ⇨ Redonner vie au port, c'est aussi permettre à tous d'évoluer dans un environnement plus accueillant… et même d'y acheter le dîner…

a.i.5. Un Maire adjoint à la vie associative et à la participation citoyenne

Pour renouer la confiance, un maire adjoint à la vie associative et à la participation citoyenne sera nommé. Il sera chargé de l'organisation des dispositifs et des budgets participatifs, de la transparence, des permanences municipales dans l'ensemble des quartiers, de la coordination des conseils de quartiers. Il sera l'interface de la municipalité avec les citoyens et l'interlocuteur des associations.

- ⇨ Un interlocuteur privilégié pour la SCTL et toute autre association d'usagers…